



COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 02 mars 2018 à 20 h 30

Membres en exercice : 15

Présents (12) : Henri BONNEFOY (Maire), Anita SILVESTRE, Chrystel SILVESTRE, Serge CAPDEGELLE (Adjoints), Agnès AUBERT, Philippe GARNIER, Véronique DE FILIPPO, Michelle FRANCOIS, Hélène MORRONE, Frédéric PASTEL, Joël GIRE, Franck FIRMANN.

Absents (3) : Jocelyn LEDIG a donné pouvoir à Henri BONNEFOY
Jean-Claude BARBAN a donné pouvoir à Serge CAPDEGELLE
Sandrine MATT a donné pouvoir à Joël GIRE

Secrétaire de séance : Joël GIRE

1. **Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2017.**

2. **Approbation du compte de Gestion de l'exercice 2017**

Le compte de gestion établi par le comptable public n'appelle ni observations ni réserves de la part des membres du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

3. **Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017**

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Maire se retire et laisse la présidence à Madame Anita SILVESTRE, 1^{ère} Adjoint, afin de présenter le compte administratif de l'exercice 2017 qui se résume comme suit :

Budget Principal

Section d'investissement

Dépenses	301 084.93 €
Restes à réaliser	364 950.80 €
Recettes	468 491.58 €
Report 2016	213.82 €
Restes à réaliser	10 800.00 €
Déficit global	186 530.33 €

Section de fonctionnement

Dépenses	884 031.66 €
Recettes	972 341.13 €
Report 2016	460 677.23 €
Excédent global	548 986.70 €

Budget Régie des Transports

Section d'investissement 0.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Report 2016	169.78 €
Excédent global	169.78 €

Adopté à l'unanimité

4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

L'adoption du compte administratif fait apparaître que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à la somme de 186 530.33 €.

Le résultat de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de 548 986.70 €, Monsieur le Maire propose de l'affecter de la façon suivante afin de financer la section d'investissement :

Excédent de fonctionnement affecté à la section d'investissement : 186 530.33 €
Excédent de fonctionnement reporté sur l'exercice 2018 : 362 456.37 €

Adopté à l'unanimité

5. Programme de dénomination et de numérotation des accès aux voies : dénominations complémentaires

Dans le cadre du programme de dénomination et de numérotation des accès aux voies, il a été constaté que certaines voies avaient été omises.

Les voies complémentaires nommées sont :

Impasse Barthée – Chemin des Gîtes – Chemin des Adrets – Impasse des Oliviers et Impasse des Cyprès

Adopté l'unanimité

6. Proposition de dissolution du budget annexe du service de transports scolaires

Le service de transports scolaires n'ayant plus d'activités depuis plusieurs années, il convient de le supprimer et de reporter l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2017 d'un montant de 169.78 € au budget principal de la commune de l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité

7. Création emploi d'adjoint administratif principal 2^e classe à TC et suppression d'emploi d'adjoint administratif à TC

Afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade, il convient de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet et de supprimer l'emploi d'origine d'adjoint administratif à temps complet.

Adopté à l'unanimité

8. Modification des statuts de la Communauté de Communes Ventoux Sud

Par délibération en date du 11 décembre 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ventoux Sud a procédé à la modification de ses statuts par l'intégration de la compétence obligatoire GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Toutes les Communes adhérentes à la Communauté de Communes Ventoux Sud doivent se prononcer sur cette modification de statuts.

Adopté à l'unanimité

9. Modification des statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien

Par délibération du 15 décembre 2017, le conseil syndical du Syndicat d'Electrification Vauclusien a procédé à la modification de ses statuts par l'adhésion des communes de Grillon, Richerenches et Visan et par la précision que la compétence optionnelle éclairage public est ouverte aux membres adhérents aux compétences

obligatoires. Les Communes adhérentes au Syndicat d'Electrification Vauclusien doivent se prononcer sur cette modification de statuts.

Adopté à l'unanimité

10. Procédure de régularisation avant reprise de sépultures sans concession dans le cimetière communal

Il existe dans le cimetière communal des sépultures, parfois anciennes, dans lesquelles des défunts ont été inhumés sans être titulaire d'une concession. Ces inhumations ont été faites en Terrain Commun.

Le Maire rend compte, dans un souci de gestion du cimetière, il est nécessaire de régulariser ces sépultures. La commune doit pour cela procéder à des démarches de communication et d'information préalables à la reprise des terrains par la Commune dont l'occupation est temporaire et limitée à 10 ans.

Adopté à l'unanimité

Délibérations ajoutées à l'ordre du jour avec l'accord des membres du conseil municipal :

11. Réforme de la carte judiciaire – Motion de soutien au Tribunal de Grande Instance de Carpentras

L'avenir du Tribunal de Grande Instance de Carpentras est menacé par le projet de réforme de la carte judiciaire annoncé par le Garde des Sceaux. Le Tribunal de Carpentras pourrait être amené à devenir une simple annexe au Tribunal d'Avignon et être privé de compétences effectives.

Le Maire propose au conseil municipal de voter une motion en faveur du maintien du Tribunal de Grande Instance de Carpentras et de mettre à la disposition des administrés, à la Mairie, une pétition de soutien.

Adopté à l'unanimité

12. Adhésion au Syndicat d'Electrification Vauclusien pour la compétence optionnelle éclairage public

Vu les statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien adoptés par le Préfet de Vaucluse en date du 27 novembre 2017, Monsieur le Maire propose que la commune adhère au Syndicat d'Electrification Vauclusien et lui transfère la compétence relative aux travaux neufs d'éclairage public – investissement en application du paragraphe 2-2 des statuts du Syndicat et selon l'option A.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire rend compte de l'évolution des travaux de construction du pôle médical. Des aléas sont rencontrés en raison de présence de fractures d'argiles qui nécessitent des travaux supplémentaires et une majoration du coût.
- L'INSEE a transmis les chiffres de la population qui s'élève au 1^{er} janvier 2018 à 1 352 habitants. En augmentation par rapport à l'année précédente suite à une régularisation par l'INSEE d'une omission d'une partie de l'effectif du 2^e REG.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30

Henri BONNEFOY
Maire de St-Christol



GIRE Joël
Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Joël Gire', written over a faint circular stamp.